



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 2 juin 2022

25 conseillers étaient présents :

Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Frank Chenal - Murielle Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing – Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz – Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain – Amélie Viallet.

4 conseillers étaient excusés avec pouvoir :

Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Anne Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - Rose Paviet (pouvoir à Sabine Sellini) - Pascal Valentin (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier).

* * * * *

A 18 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Marie Martinod est désignée secrétaire de séance.

Suite à la démission de Sandrine Richel, Corine Maironi-Gonthier présente son successeur, Jean Sylvain Costerg, à l'assemblée. Elle lui souhaite la bienvenue au nom des élus et remercie Sandrine Richel pour les 2 années passées au sein du Conseil municipal.

I - Administration générale :

Administration générale

1 – Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal

..Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2022.

2 – Gestion du patrimoine architectural, historique et culturel : convention avec l'office du tourisme de la Grande Plagne

Arrivées de Laurent Desbrini et de Robert Traissard.

..Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet de convention à intervenir avec l'Office de Tourisme de la Grande Plagne concernant la gestion du patrimoine architectural, historique et culturel.

3 – Vote des comptes de gestion 2021

Arrivées de Azélie Chenu et de Amélie Viallet.

..Le conseil municipal déclare, à l'unanimité des membres présents, que les comptes de gestion des budgets de la commune d'Aime-la-Plagne et des services eau et assainissement de la régie des eaux, dressés, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4 – Vote du compte administratif 2021, budget principal

Corine Maironi Gonthier quitte la salle et ne participe pas au vote.

..Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal, tel que ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 184 863,94		2 649 122,82	-	4 833 986,76
Opérations de l'exercice	8 795 858,30	10 405 853,18	5 215 730,20	4 611 732,04	14 011 588,50	15 017 585,22
TOTAUX	8 795 858,30	12 590 717,12	5 215 730,20	7 260 854,86	14 011 588,50	19 851 571,98
Résultats de clôture		3 794 858,82		2 045 124,66	-	5 839 983,48
Restes à réaliser			3 980 138,00	686 818,00	3 980 138,00	686 818,00
TOTAUX CUMULES	-	3 794 858,82	3 980 138,00	2 731 942,66	3 980 138,00	6 526 801,48
RESULTATS DEFINITIFS		3 794 858,82	- 1 248 195,34			2 546 663,48

5 – Vote des comptes administratifs 2021, service eau et assainissement

Corine Maironi Gonthier quitte la salle et ne participe pas au vote.

..Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les comptes administratifs 2021 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, tel que ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE EAU - REGIE DES EAUX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		687 261,92	198 936,90		198 936,90	687 261,92
Opérations de l'exercice	804 330,58	989 695,16	234 766,31	390 323,67	1 039 096,89	1 380 018,83
TOTAUX	804 330,58	1 676 957,08	433 703,21	390 323,67	1 238 033,79	2 067 280,75
Résultats de clôture		872 626,50	43 379,54			829 246,96
Restes à réaliser			40 926,00		40 926,00	-
TOTAUX CUMULES	-	872 626,50	84 305,54	-	40 926,00	829 246,96
RESULTATS DEFINITIFS		872 626,50	84 305,54			788 320,96

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT - REGIE DES EAUX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		223 205,39		178 252,19	-	401 457,58
Opérations de l'exercice	628 201,73	613 710,81	263 337,84	430 164,03	891 539,57	1 043 874,84
TOTAUX	628 201,73	836 916,20	263 337,84	608 416,22	891 539,57	1 445 332,42
Résultats de clôture		208 714,47		345 078,38		553 792,85
Restes à réaliser			9 263,00		9 263,00	-
TOTAUX CUMULES	-	208 714,47	9 263,00	345 078,38	9 263,00	553 792,85
RESULTATS DEFINITIFS		208 714,47		335 815,38		544 529,85

6 – Vote de l'affectation des résultats des budgets

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement du **budget principal** au financement de la section d'investissement pour 1 248 195,34 € et le report de l'excédent de fonctionnement pour 2 546 663,48 €.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement du **budget annexe de l'eau** au financement de la section d'investissement pour 84 305,54 € et le report de l'excédent de fonctionnement pour 788 320,96 €.

7 – Votes des subventions aux associations

Camille Dutilly, Marie-Pierre Rebrassé, Georges Bouty et Xavier Urbain, présidents ou membres du bureau d'associations, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

.. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le vote des subventions aux associations, au titre de l'année 2022, pour un montant total de 252 069,00 euros.

8 – Elections professionnelles 2022 : constitution du CST (Comité Social Territorial)

..Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de créer un Comité Social Territorial local, de fixer son nombre de représentants du personnel titulaires à 4 et le nombre de représentants de la collectivité titulaire à 4 et d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité.

9 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

..Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le tableau des emplois permanents comme suit :

EMPLOIS SUPPRIMES			EMPLOIS CREEES			Motif	Date d'effet
ANCIENS GRADES	Effectif	Durée hebdomadaire de service	NOUVEAUX GRADES	Effectif	Durée hebdomadaire de service		
Gardien-Brigadier	1	35h	Brigadier-Chef principal	1	35h	Avancement de grade	01/07/22
ATSEM principal 2ème cl	1	30,10h annualisées	ATSEM principal 1ère cl	1	30,10h annualisées	Avancement de grade	01/07/22

EMPLOIS SUPPRIMES			EMPLOIS CREEES			Motif	Date d'effet
ANCIENS GRADES	Effectif	Durée hebdomadaire de service	NOUVEAUX GRADES	Effectif	Durée hebdomadaire de service		
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	35h	Rédacteur principal 1ère classe	1	35h	Recrutement pour création d'emploi	01/09/22
ATSEM principal 1ère classe	1	30,58h annualisées	ATSEM principal 2ème classe	1	27,44h annualisées	Modification de poste pour recrutement	01/09/22

II – Urbanisme et affaires foncières :

10 – Extension du parking du Chaillet à Plagne Montalbert : acquisition d'une parcelle appartenant aux consorts Gombert

..Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir la parcelle cadastrée section G n° 1114, d'une superficie totale de 365 m² au prix 3 650,00 €.

11 – Lancement de la révision allégée n°3 du PLU, commune déléguée d'Aime

Corine Maironi-Gonthier, Laurent Desbrini et Hervé Chenu ne prennent part ni à la présentation, ni au vote de cette délibération, étant intéressés au dossier de révision allégée n°3.

..Le conseil municipal accepte, à la majorité des suffrages exprimés (6 oppositions : Franck Chenal, Murielle Chenal, Jacques Duc, Azélie Chenu, Marie-Pierre Rebrassé et Robert Traissard), de prescrire la révision allégée n° 3 de la commune déléguée d'Aime, conformément à l'article L 153-32 du code de l'urbanisme telle qu'elle a été présentée à l'assemblée.

Egalement, il fixe les modalités de concertation avec la population en application des articles L.153-11 et L.103-2 du code de l'urbanisme.

12 – Lotissement de l'Adray à Longefoy : vente du lot n°4 à Mme Dupla

..Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente à Madame DUPLA du lot n° 4 dans le lotissement de l'Adray d'une superficie de 421 m² pour le prix de 88 000 € TTC.

III – Travaux et affaires forestières :

13 – Convention d'occupation du domaine public avec KOESIO pour le déploiement de la fibre à la zone artisanale des Iles

..Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention relative à la mise à disposition d'1 m² de terrain pour l'implantation d'une armoire de rue THD (très haut débit).

14 – Convention de servitudes avec Enedis pour la mise en place d'un poste de transformation pour le Snoroc-Terresens au Chaillet à Plagne Montalbert

..Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les conventions à intervenir avec Enedis pour le raccordement électrique de l'opération SNOROC-TERRESENS à Montalbert.

15 – ONF : distraction de parcelle à Granier

..Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité des membres présents, auprès du ministère de l'agriculture l'autorisation de distraction d'une surface de 171 m² dans la parcelle cadastrale ci-dessous :

Parcelle relevant du régime forestier :

Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à distraire	Parcelle forestière
I26 D 870	0 ha 01 a 71 ca	00 ha 01 a 70 ca	11

La distraction projetée ne concerne pas des milieux naturels remarquables pour leur intérêt écologique ou leur rareté.

16 – ONF : cession de bois d'affouage à Granier

..Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- . d'approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après
- . Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- . d'informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFCIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Jean-Louis DUC
M. Lionel PELLICIER
M. Claude VAUDEY

IV – Informations :

17 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

18 – Information relative à l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 portant autorisation de poursuite d'exploitation, carrière CMSE de Villette

Corine Maironi-Gonthier informe l'assemblée que la collectivité a déposé un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022.

Elle développera ce point après la clôture de la séance du Conseil municipal, compte du contentieux en cours.

19 – Information concernant la suite de l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public

Compte tenu du retour d'expérience positif de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 4h, Amélie Viallet, conseillère déléguée au développement durable, propose d'étendre cette tranche horaire de minuit à 5h. Il est également proposé de couper l'éclairage public à Plagne Aime 2000 et à Plagne Montalbert en inter-saison mais de le maintenir en saison d'été et d'hiver, comme suit :

- *Plagne Montalbert : extinction totale du 7 septembre au 30 novembre et du 1er mai au 21 juin. Allumé le reste du temps.*

- *Plagne Aime 2000 :*

. *Spot sur la toiture : du 1er décembre au 30 avril et du 1er juillet au 31 août : extinction à partir de 23h – pas de rallumage le matin / extinction totale le reste du temps.*

. *Le reste de l'éclairage public : extinction totale du 7 septembre au 15 novembre et du 1er mai au 21 juin. Allumé le reste du temps.*

20 – Questions diverses

- 1) Murielle Chenal expose que la partie « signalements » de l'application de ville est très fonctionnelle, rapide, pratique et géolocalisable. Or, suite à plusieurs signalements qu'elle a faits, il lui a été notifié de plutôt passer par le Maire délégué de Villette lorsqu'elle souhaite faire remonter ces requêtes

et elle se dit pas du tout satisfaite de cette demande et pose donc la question : « à quoi sert l'appli pour les élus ? ».

Hervé Chenu, destinataire de ces signalements, intervient alors pour préciser que dans chaque cas il faut prendre le temps de l'analyse, aller sur place, constater, vérifier... ce qu'il fait à chaque fois et ce qui peut prendre du temps...

Marie Martinod, pour répondre à la question de Murielle, confirme que l'appli est en effet très bien utilisée (6147 téléchargements à ce jour, environ 10 à 12 signalements par mois), c'est un vrai trait d'union entre les administrés et les services techniques de la mairie, afin de régler au plus vite les petits désagréments du quotidien pour ceux qui n'ont pas de lien direct avec la mairie.

Elle indique à Murielle Chenal que sa manière de proposer des signalements a peut-être été mal perçue alors qu'en tant qu'élue elle a un lien privilégié avec la mairie, avec les commissions de travail, la commission consultative de Villette... Jacques Duc intervient pour signaler qu'en effet l'appli est pratique mais que Mme Chenal n'a pas apprécié qu'on lui demande de ne plus s'en servir. Marie Martiond lui indique qu'en aucun cas il n'a été question de l'empêcher d'utiliser l'appli.

- 2) Marie-Pierre Rebrassé souhaite parler de l'Eglise de Longefoy : elle demande ce qui a été décidé suite à la réunion publique concernant le devenir de l'Eglise et le planning. Xavier Urbain rappelle que malheureusement la réunion publique s'est très mal passée. Néanmoins, le dossier n'est pas fermé et il souhaite poursuivre le travail mais dans un autre contexte, bien évidemment pas de décision prise depuis. Jacques Duc demande alors s'il peut consulter les différents éléments provenant des investigations et présentés en début de réunions ; Xavier Urbain lui indique que ces documents sont consultables auprès des services techniques.
- 3) Corine Maironi-Gonthier informe les élus d'Aime de la tenue d'une « Rencontre Citoyenne » pour les habitants de la commune déléguée d'Aime, le lundi 27 juin à 18 heures, à la salle des fêtes d'Aime.

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 9 juin 2022

A retirer de l'affichage à compter du 11 août 2022

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier

